Image not found or type unknown

# Annulation contrat cdi

Par **lili**, le **18/10/2012** à **18:41**

Bonjour,

je suis jeune diplômée, j'ai décroché un contrat en cdi y'a environ deux mois, par la suite j'ai engagé une procédure de changement de statut d'étudiant à salarié à la préfecture car je suis étrangère.L'employeur m'a fourni tous les documents nécessaires et a stipulé sur le contrat de travail que si passé la date du 15 octobre, je n'avais toujours pas l'autorisation de travailler il serait dans l'obligation de rompre le contrat(on m'a même envoyer une lettre recommandé avec accusé de reception).A ce jour, le contrat a bien été rompu vu que mon dossier est toujours en cours de traitement à la DDTE. j'aimerai savoir si l'employeur a le droit d'annuler le contrat avant même que je ne puisse commencer à bosser?
Merci d'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés